# L'incendie du séchoir des Salaisons Barthe

Les Salaisons Barthe sont une SAS de Lacaune (Tarn), présidée par Mme Barthe, qui fabrique des jambons et des saucissons secs ; elles emploient 30 salariés. Le 4 mars 2027, un incendie détruit le séchoir et les jambons qu'il contenait. L'expertise montre qu'il a été provoqué par l'armoire électrique installée six mois plus tôt par l'entreprise Électricité Roumagnac, dans le cadre d'un contrat d'installation.

Mme Barthe vous demande, comme assistant(e) de direction, de chiffrer les indemnités attendues de l'assureur (document 1) et d'analyser les recours possibles.

**Document 1 : dommages subis et contrat d'assurance multirisque professionnelle**

| Élément | Montant ou clause |
|---|---|
| Séchoir détruit (valeur de remplacement) | 140 000 € |
| Jambons détruits (coût de production) | 62 000 € |
| Arrêt de la production | 2 mois ; marge perdue de 32 000 € par mois |
| Garantie dommages aux biens | franchise de 5 000 € par sinistre ; plafond de 250 000 € |
| Garantie perte d'exploitation | indemnise 90 % de la marge perdue (franchise de 10 %) ; plafond de 60 000 € |
| Contrat d'installation électrique | clause limitant la responsabilité de l'installateur à 10 000 € par sinistre |

**Annexe 1 (montants en euros)**

| Question | Réponse |
|---|---|
| Dommage matériel total (séchoir et jambons) (€) | |
| Indemnité versée au titre des dommages aux biens (€) | |
| Perte d'exploitation subie (marge perdue pendant l'arrêt) (€) | |
| Indemnité versée au titre de la perte d'exploitation (€) | |
| Perte restant à la charge des Salaisons Barthe après les deux indemnités (€) | |

**Questions d'analyse**

L'action des Salaisons Barthe contre Électricité Roumagnac relève de la responsabilité civile :

☐ Extracontractuelle du fait des choses, car l'armoire électrique est une chose
☐ Contractuelle, car le dommage résulte de l'exécution défectueuse d'un contrat
☐ Pénale, car l'incendie a détruit un bien appartenant à une autre entreprise

Justification :

La clause qui limite la responsabilité de l'installateur à 10 000 € par sinistre :

☐ Est toujours nulle, car aucune clause ne peut limiter la responsabilité d'un professionnel
☐ Ne s'applique qu'en faveur des consommateurs, jamais dans un contrat entre deux entreprises
☐ S'applique entre professionnels, sauf faute lourde ou si elle vide l'obligation essentielle

Justification :

Après avoir indemnisé les Salaisons Barthe, l'assureur peut se retourner contre Électricité Roumagnac, car il est :

☐ Subrogé dans les droits de la victime contre le vrai responsable
☐ Créancier de la prime d'assurance due par l'installateur
☐ Propriétaire du séchoir détruit, une fois l'indemnité versée à l'assuré

Justification :

Pour réclamer réparation à l'installateur, les Salaisons Barthe disposent en principe d'un délai de :

☐ Deux ans à compter de la date du contrat d'installation
☐ Dix ans à compter de la fin des travaux d'installation
☐ Cinq ans à compter de la connaissance du dommage

Justification :

En souscrivant l'assurance multirisque, puis en installant des détecteurs de fumée et une extinction automatique dans le nouveau séchoir, l'entreprise :

☐ Évite le risque, puis le conserve en constituant une provision
☐ Transfère le risque, puis le réduit par la prévention
☐ Réduit le risque, puis le transfère par une clause du contrat

Justification :